



Préavis de 1 mois au lieu de 3 mois

Par **Sandrine Gestin**, le **30/07/2009** à **16:49**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison, le bail est à mon nom (car j'étais la seule à avoir des revenus), mais j'ai emménagé avec mon conjoint qui est devenu, entre temps, mon mari.

Je souhaite déménager. Or, j'ai un bail ordinaire avec, donc, un préavis de 3 mois. Il se trouve que mon mari a ouvert un commerce dans notre village et qu'il ne fonctionne pas. C'est, en outre, pour cela que nous voulons partir, afin qu'il trouve du travail ailleurs (le village est tout petit, environ 1000 habitants, et il n'y a pas de perspective d'emploi). Il a donc l'intention de fermer sa boutique, mais la mini-entreprise qu'il a montée un peu avant, ne ferme pas. Par contre, elle ne rapporte pas d'argent du tout.

Voici donc ma question : est-ce que dans ces circonstances, on peut n'avoir que 1 mois de préavis à donner au propriétaire ?

Et, est-ce qu'il faut fournir des pièces justificatives au bailleur et lesquelles ?

Dans l'attente de votre réponse,

Bien cordialement,

Sandrine